



L'environnement À LA UNE

30964-
vln2-F

30964-
vln2-E

Mars 1981 Volume 1 Numero 2

Il faut contrôler les produits chimiques toxiques

par l'hon. John Roberts,
ministre de l'Environnement

Dans notre société, chaque jour voit la création de nouveaux produits chimiques, qui, par leur usage et leur mise en décharge, se retrouvent dans l'environnement. D'autres, tels les dioxines, sont des sous-produits indésirables de procédés industriels. Certains de ces produits mettent en danger la santé humaine et l'environnement, en raison de leur toxicité.

L'évaluation de ces produits chimiques et le contrôle de ceux qu'on juge toxiques sont devenus une priorité pour mon ministère. A preuve, l'établissement récent du Programme de gestion des produits chimiques toxiques, en collaboration avec le ministère de la Santé nationale et du Bien-être. Ce programme vise l'intégration de tous les aspects de la gestion de ces substances, d'abord à l'intérieur de mon ministère et ensuite, à mesure que nos connaissances et nos ressources le permettront, avec les autres ministères fédéraux et provinciaux.

Par ailleurs, mon ministère se prépare à proposer de nouvelles lois pour accroître la capacité du gouvernement fédéral de faire face à cette menace actuelle et future. En outre, le Canada participe activement à des programmes internationaux de

normalisation des méthodes d'évaluation des effets environnementaux et sanitaires des produits chimiques. A cet égard, les progrès enregistrés sont encourageants.

Puisqu'il s'agit d'un problème complexe, les producteurs, les utilisateurs et les gouvernements devront collaborer pour assurer la sécurité et le bien-être de la population, la sauvegarde de l'environnement ainsi que l'accès du public à l'information sur cette question. Je suis personnellement engagé à l'atteinte de ces objectifs.

le Ministre,
John Roberts

Table des matières

Une rencontre avec l'histoire	2
De la dépollution à la réévaluation	3
Réciprocité Canada/États-Unis	6
Le dendroctone du pin	7
Le caribou de la Porcupine	8
Programme de gestion des produits chimiques toxiques	9
Consultation populaire	10

Une rencontre avec l'histoire

Imaginez une randonnée, une chevauchée, une excursion de camping ou un pique-nique le long d'un sentier qui, à ce que l'on croit, était fréquenté il y a quelque 8 000 à 9 000 ans. Tel est le Sentier Alexander Mackenzie Grease qui réunit la côte de la Colombie-Britannique à l'intérieur des terres.

D'une longueur d'environ 400 km, le sentier part d'un point situé sur la rivière Fraser, à mi-chemin entre Quesnel et Prince George, remonte vers l'ouest la rivière Blackwater et traverse le parc provincial Tweedsmuir jusqu'à la route provinciale 20, quelque 59 km à l'est de Bella Coda.

Les Indiens ont emprunté ce sentier pour le transport de l'huile de poisson-chandelle, de fourrures et de peaux destinées à la traite. En 1793, Alexander Mackenzie a atteint le Pacifique en suivant le "grand chemin" que lui avaient indiqué les Indiens. Il devenait ainsi le premier Européen à traverser le continent sur toute sa largeur, dix ans avant l'expédition de Lewis et Clark aux États-Unis.

Parcs Canada et le ministère colombien des Terres, des Parcs et du Logement, ont donné leur accord de principe à une entente de quatre ans pour mettre en valeur ce sentier historique. Les deux parties la ratifieront officiellement lors d'une cérémonie qui aura lieu sur le sentier en mai prochain. Le plan de mise en valeur du sentier, tiendra compte des suggestions du public.

Le nom donné de "Sentier Alexander Mackenzie Grease" s'inspire à raison de celui de l'explorateur et de l'huile de poisson-chandelle qu'y ont transportée les Indiens de la côte. Le poisson-chandelle, ou

en dialecte Chinook "eulachon", appartient à la famille des éperlans; séché, il peut servir de chandelle. Chaque printemps, le frai amenait les Indiens de l'intérieur près des côtes pour y échanger ou y acheter un droit de pêche aux Indiens de l'endroit. On mangeait les poissons frais, on les faisait sécher ou on extrayait leur huile. L'huile de poisson-chandelle est solide à température normale, ne rancit pas et se préserve indéfiniment. On l'estimait pour conserver les baies, les viandes et les médicaments ainsi que comme cadeau cérémonial. On ramenait le suif de poisson-chandelle par le sentier, dans des boîtes de cèdre.

Les Indiens participeront à la mise en valeur du sentier.
Renseignements :

Muriel Harrison
Tél. : 997-0088

Renseignements

Les demandes de renseignements additionnels peuvent être adressées aux signataires des articles à :

Direction générale de
l'information,
Environnement Canada,
Ottawa, Ontario, K1A 0H3,
à moins qu'une autre adresse
ne soit donnée.

Veuillez faire parvenir vos commentaires et suggestions à :
Henri Mauviel,
L'Environnement à la Une,
à la même adresse,
(819) 994-1410.

De la depollution a la Reevaluation d'un mode de vie

par J. Blair Seaborn,
sous ministre, Environnement
Canada

M. Blair Seaborn, faisait récemment part de certaines de ses vues aux employés du ministère. Il le fait ici pour vous.

Nous oublions quelquefois jusqu'à quel point la perception de l'environnement a évolué et quels ont été les progrès réalisés depuis la fondation d'Environnement Canada. Ceci se reflète dans nos propres activités, dans celles des ministères provinciaux de l'environnement, de même que dans les attitudes et réactions de la population.

Dans un exposé que je présentais il y a quelques années au Comité de l'OTAN sur les défis de la société moderne, je décrivais trois phases de la pensée environnementale canadienne. Depuis ce temps, on a perçu l'émergence d'une quatrième école de pensée, ayant des conséquences importantes pour le rôle d'Environnement Canada.

La première école de pensée mettait l'accent sur les effets

directs de la pollution et sur les méthodes employées pour contrer ces effets. L'influence de cette école s'est d'abord fait sentir sur notre Service de la protection de l'environnement, puis dans des mesures législatives fédérales comme, par exemple, la Loi sur les pêcheries, la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, la Loi sur les ressources en eau du Canada, la Loi sur les contaminants de l'environnement et la Loi sur l'immersion des déchets en mer.

On retrouve encore cette influence dans diverses ententes fédérales-provinciales, ainsi que dans certaines mesures à caractère consultatif. Elle a également marqué certains programmes de coopération gouvernementale-industrielle, par exemple, celui que portait sur la création et la démonstration de techniques anti-pollution.

La deuxième école de pensée environnementale a regardé

(suite à la page 4)

J. Blair Seaborn

Agé de 57 ans, M. J. Blair Seaborn a été nommé sous-ministre d'Environnement Canada le 31 décembre 1974. Avant cette nomination il avait occupé le poste de sous-ministre adjoint au ministère de la Consommation et des Corporations.

Né et éduqué à Toronto, il a reçu un diplôme d'économie et de sciences politiques de l'université de Toronto en 1947 ainsi qu'une maîtrise en arts en 1948. A sa sortie de l'université il

s'est joint au ministère des Affaires extérieures, en qualité d'agent du Service extérieur à La Haye, Paris, Moscou et Saïgon.

En 1966, M. Seaborn retourne à Ottawa, à titre de chef de la section de l'Europe de l'Est. En 1967, il est nommé chef de la Division de l'Extrême-Orient. Il s'est par la suite joint au ministère de la Consommation et des Corporations en 1970, pour y occuper le poste de sous-ministre adjoint.

au-delà du contrôle immédiat de la pollution, aux causes sous-jacentes. Elle a reconnu que la pollution est maintenant vue comme la conséquence d'une mauvaise utilisation des ressources, et a recherché une solution en réduisant le gaspillage de nos ressources.

La crise de l'énergie a mis en évidence ce changement d'orientation et cette école de pensée fait une large place à la conservation de l'énergie. Ceci a poussé les gouvernements à développer des politiques englobant des horizons plus larges basés sur les aspects écologiques s'étendant au-delà des aspects purement économiques.

La deuxième école a aussi favorisé certaines mesures législatives. Les dispositions de la Loi sur les ressources en eau du Canada prévoient des ententes fédérales-provinciales de partage des coûts pour la planification d'ensemble des bassins fluviaux. Ceci comprend l'établissement des coûts sociaux de la pollution de l'eau, l'étude de divers arrangements institutionnels et la mise en oeuvre d'un processus permettant la participation du public. La même école de pensée a inspiré des recherches dans le domaine de l'énergie renouvelable incluant la recherche et le développement technologique en vue de la production de méthanol à partir des résidus forestiers.

La troisième école de pensée s'attaque davantage au coeur du problème; pour elle, notre survie sur cette planète dépend de notre capacité à apprendre à vivre en harmonie avec l'environnement. Elle provoque un changement dans notre comportement, c'est-à-dire, fondamentalement, le passage d'une société de consommation à une société de conservation.

Cette école de pensée perçoit le besoin d'étudier en profondeur

les problèmes environnementaux afin de les résoudre. A Environnement Canada, cette optique s'est manifestée dans la recherche scientifique où l'on a mis l'accent sur l'étude des systèmes écologiques et physiques.

De plus, le Ministère a entrepris une série de projets-pilotes, du genre société de conservation, destinés à explorer les conséquences sociales, environnementales, technologiques et économiques du principe de "faire plus avec moins".

La quatrième et plus récente école de pensée supporte une idée plus vaste. Celle-ci établit un lien entre l'environnement, le développement, les styles de vie et les valeurs institutionnelles et les considère tous.

Cette approche fut évidente dans une étude sur les initiatives des Canadiens visant à trouver une autre forme de développement, parainée par notre Ministère et constituant la principale contribution canadienne à un colloque du Programme des Nations Unies sur l'environnement. Ce colloque, tenu à la fin de l'année 1979, portait sur les diverses options de développement et de style de vie. La quatrième école constate que rien de ce qui nous entoure, n'échappe à l'environnement et considère nos problèmes environnementaux profondément enracinés dans notre culture, dans nos traditions et dans nos institutions.

Avec cette prise en charge beaucoup plus large, on compte moins sur les interventions gouvernementales pour solutionner les problèmes environnementaux.

Chacun de nous du Ministère ou non, a une contribution utile à faire - au travail, à la maison et dans la communauté.

(suite à la page 5)

Il semble qu'Environnement Canada devra jouer un rôle nouveau - attirer l'attention sur certaines questions d'intérêt public qu'on ne relie pas

habituellement à l'environnement et favoriser une démarche constructive afin de relever les défis des années '80.

Les produits chimiques, l'environnement et la sante

"Awash in the Chemical Sea" est le titre d'une série de trois rencontres sur les produits chimiques, l'environnement et la santé qui ont lieu au St. Laurence Centre à Toronto.

Les 4 mars, quatre orateurs ont relevé les usages et surtout les mauvais usages des produits chimique dans notre société.

Le 11 mars, les orateurs discuteront des tests que doit subir un produit chimique avant que son usage ne soit permis au Canada. Ils examineront la procédure d'enregistrement de ces produits et certains facteurs tels que l'utilité sociale, l'évaluation du danger et le degré d'acceptabilité du danger.

Enfin, ils suggèreront au public des façons de participer à la réglementation et au contrôle des produits chimiques.

Le 17 mars, quatre orateurs raconteront leurs succès dans leurs luttes pour contrôler l'environnement et offriront le fruit de leurs expériences. Ils discuteront de l'état de la législation sur l'environnement et le milieu de travail en Ontario, et des moyens pour les citoyens d'amener des changements à la législation.

Renseignements :

Jeanne Jabanoski
Environnement Canada
7th floor, 25 St. Clair
Avenue East
Toronto Ontario M4T 1M2
Tél. : (416) 996-5842

Amendement à la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique

Le Parlement a adopté un amendement important à la Loi sur la lutte contre la pollution atmosphérique, le 17 décembre dernier. Cet amendement confère au gouvernement fédéral, sur recommandation du ministre de l'Environnement, le pouvoir discrétionnaire de contrôler les polluants qui affectent un autre pays, même en l'absence d'accord international en ce sens. L'amendement ne s'applique qu'aux pays qui fournissent une protection réciproque.

Le Clean Air Act des États-Unis (1977) comporte une clause semblable qui permet au gouvernement américain d'exiger des modifications aux programmes d'assainissement de l'air des états pour faire réduire les émissions affectant la santé ou l'environnement de résidents d'un autre pays, en autant que le pays impliqué accorde une protection réciproque.

En conséquence, le Canada assure la réciprocité législative nécessaire au gouvernement américain pour contrôler les émissions atmosphériques afin de protéger la santé et l'environnement des résidents du Canada. Le memorandum déclaratif d'intention canado-américain du 5 août dernier prévoyait la mise en vigueur des lois existantes pendant l'élaboration des termes d'une entente. Ainsi, l'amendement canadien forme un élément essentiel du programme canado-américain visant à réduire les émissions de polluants acidifiants venant de plusieurs états et provinces.

Le Canada et les États-Unis élaborent présentement les fondements techniques d'une entente sur la qualité de l'air. Les négociations officielles débuteront en juin, à partir des données des rapports présentés par les groupes de travail

canado-américains. Un premier rapport vient d'être rendu public le 13 février.

L'amendement n'altérera en rien la façon dont les gouvernements fédéral et provinciaux collaboreront à des programmes d'assainissement de l'air. En fait, il souligne la préférence nette qu'accorde le gouvernement fédéral à l'action des gouvernements provinciaux pour réduire les émissions qui affectent un autre pays. Il ne faudrait pas percevoir l'inclusion de cette clause comme une tentative d'ingérence dans des domaines de juridiction provinciale. Les amendements visent, au contraire, à fournir à l'agence fédérale de réglementation des États-Unis les bases légales qui lui permettront d'assurer le respect des lois de son pays.

La Loi canadienne sur la lutte contre la pollution atmosphérique forme le principal fondement des activités du gouvernement fédéral en matière d'assainissement de l'air.

Les règlements promulgués suivant cette loi protègent la santé des Canadiens en limitant les émissions de produits dangereux tels le plomb, le mercure, le chlorure de vinyle, l'amiante et l'arsenic. Les lignes directrices émises à l'intention de l'industrie et que peuvent adopter les agences provinciales d'assainissement, le sont aussi aux termes de cette loi. Pareilles lignes directrices existent pour le ciment, l'asphaltage, les fours à charbon, les incinérateurs compacts, l'industrie du bois de pulpe et l'exploitation minière dans l'Arctique.

Renseignements :

Paul Hempell

Tél. : (819) 997-6555

Le dendroctone du pin ponderosa, une menace dans la partie est des Rocheuses

L'un des insectes les plus destructeurs pour les forêts du Canada, le dendroctone du pin, attaque et cause la mort de plusieurs espèces de pins de l'Ouest, particulièrement le pin lodgepole de Colombie-Britannique et d'Alberta. Uniquement en Colombie-Britannique, le dendroctone a entraîné la mort de plus de 14 millions de pins en 1979, soit environ 10 pour cent du volume de la coupe annuelle de toutes les espèces de pins dans cette province.

Au Canada, insectes et maladies endommagent plus nos forêts que le feu; le dendroctone, pour sa part, cause plus de tort que la plupart des autres insectes. Il s'attaque habituellement à des arbres mûrs d'environ 80 ans, prêts à être coupés; récemment, toutefois, l'insecte s'est tellement multiplié qu'il a commencé à s'attaquer à des arbres beaucoup plus jeunes.

D'une longueur d'environ 7mm, le dendroctone dépose ses oeufs dans des galeries creusées sous l'écorce. Ce faisant, il introduit le mycète de la tache bleue, parasite qui entraîne la mort de l'arbre en empêchant la montée de l'eau dans le tronc. Une fois infecté, l'arbre peut mourir en deçà de douze mois. Quand ils ont atteint la maturité sous l'écorce de l'arbre, les dendroctones de la nouvelle génération se percent des trous de sortie et s'envolent pour aller infester de nouveaux secteurs parfois très éloignés, aidés en cela par de forts vents.

A l'intérieur des terres de la Colombie-Britannique, le dendroctone a surtout causé des dommages dans le centre-sud et le sud-est. La région de la forêt Nelson a été particulièrement touchée, puisque ses étés

chauds et secs ainsi que ses hivers relativement doux favorisent la reproduction de l'insecte.

En Alberta, on a enregistré une épidémie de dendroctones dans le parc national de Banff, au début des années 1940. En 1977, on notait une réapparition de l'insecte dans le sud-ouest de la province. Les hivers doux qui se sont succédé ont probablement contribué depuis à sa prolifération et on le retrouve aussi actuellement aux parcs nationaux des lacs Waterton, de Kootenay et de Yoko.

Le dendroctone menace la plupart des formations de pins lodgepole des Rocheuses. Sa dissémination vers le nord, dans les montagnes, ou vers l'est, dans les contreforts, se répercuterait non seulement sur les parcs nationaux de Banff et de Jasper, mais aussi sur les régions forestières les plus productives de l'Alberta.

Pour contrer les épidémies de dendroctones, les diverses agences gouvernementales devront collaborer étroitement. Dans ce but, le Service canadien des forêts (SCF) a organisé des rencontres avec Parcs Canada et le Service albertain des forêts. D'autres rencontres sont prévues. Le SCF et Parcs Canada tâchent actuellement de conclure un accord qui permettrait à Parcs Canada de recourir à l'aide technique du SCF pour la protection des forêts. Par ailleurs, les centres de recherche forestière du Pacifique et du Nord du SCF collaborent avec le Service albertain des forêts pour toute question reliée à la gestion des insectes destructeurs.

Renseignements :
Eric Cargill
Tél. : (819) 997-6555

Avenir incertain du caribou

L'important troupeau de caribous qui erre de l'Alaska aux Territoires du Nord-Ouest peut-il survivre à un autre siècle d'expansion et de développement humains? Les experts du Service canadien de la faune et du United States Fish and Wildlife Service ne le pensent pas, à moins que leurs efforts pour la protection et la gestion du troupeau ne soient coordonnés.

En 1978, le Canada et les États-Unis ont entrepris d'établir une entente sur le caribou migrateur, pour protéger les troupeaux qui traversent les deux pays, au nord du 60° parallèle. Le troupeau de caribous de la Porcupine, ressource naturelle unique et irremplaçable a surtout retenu l'attention. Il compte 100 000 têtes.

Depuis deux ans, le Service canadien de la faune a entamé des discussions avec les gouvernements territoriaux, les organisations autochtones, les groupes écologiques et d'autres ministères fédéraux sur les façons de contrôler la chasse, de protéger et peut-être même de mettre en valeur l'habitat. On s'intéresse aussi à l'étude scientifique du comportement du caribou et du lien qui l'unit à l'habitat. La gestion avisée compte parmi les principaux objectifs de protection du troupeau. Puisque celui-ci migre régulièrement entre le Canada et les États-Unis, l'un ou l'autre pays ne peut, seul, atteindre ce but.

Les Indiens, Métis et Inuit des deux pays dépendent du caribou du troupeau de la Porcupine. Son aire canadienne, comprenant une bonne partie de la moitié nord du Yukon et les monts Richardson dans les Territoires du Nord-Ouest, est aussi lieu d'exploration minière et d'ins-

tallations de transport connexes. Les revendications autochtones sur les terres et la faune de cette aire sont présentement en négociations. Une proposition visant la création d'un parc sauvage et d'une réserve nationale de faune fut mise de l'avant alors qu'en 1978, l'on interdisait à tout autre usage la portion canadienne de l'aire estivale du troupeau.

Les discussions entre parties ont abouti à l'élaboration d'une vaste ébauche d'accord canado-américain sur le caribou migrateur. L'ébauche d'accord prévoit la création d'une Commission canado-américaine sur le caribou migrateur, laquelle présenterait annuellement ses recommandations quant au nombre et à la répartition des prises, des mesures de protection de l'habitat et à la recherche. Chaque pays verrait à la gestion de la portion de l'aire de distribution et du troupeau sise à l'intérieur de ses frontières.

On a proposé la création d'un Conseil canadien de gestion du caribou de la Porcupine. Y seraient représentés les gouvernements fédéral et territorial ainsi que les Indiens, Inuit et Métis.

Renseignements :

Wayne Roddick

Tél. : (819) 997-6555

Programme de gestion des produits chimiques toxiques

De récents événements ont mis en évidence les dangers pour la santé humaine et l'environnement, de l'usage, du transport et de la mise en décharge des produits chimiques toxiques. Parmi ces dangers, mentionnons ceux que posent les BPC, les dioxines et la mise en décharge des déchets industriels.

Le ministère de l'Environnement a donc lancé, en juillet dernier, le Programme de gestion des produits chimiques toxiques (PGPCT), pour coordonner ses activités en ce domaine. Le PGPCT vise à promouvoir la complémentarité des efforts des gouvernements fédéral et provinciaux pour contrôler ces produits.

Le programme cherche à trouver des moyens de réduire les effets néfastes des substances déjà présentes dans le milieu, à encourager la création et l'emploi d'autres substances, procédés et techniques moins dommageables et à contrôler la libération de substances toxiques. Il faudra, en même temps, tenir le public informé des origines, des voies et effets des produits toxiques ainsi que des mesures adoptées pour les contrôler.

Le programme est administré par le Centre de gestion des produits chimiques toxiques (CGPCT), lequel établit présentement les priorités gouvernementales de contrôle de ces composés. Cela nécessite une connaissance complète des programmes canadiens dans ce domaine. Une fois celle-ci acquise, on pourra identifier les liens horizontaux essentiels pour relier ces programmes et commencer à les établir. Le Centre permettra alors l'intégration des efforts du ministère pour faire face à ce problème.

Le Centre jouera un rôle important pour aider à la mise en oeuvre de la nouvelle politique de protection de l'environnement et des lois connexes, laquelle mettra elle-même l'accent sur la gestion des produits chimiques toxiques. Dans le cadre de ce programme, le ministère collaborera activement avec d'autres ministères fédéraux, les gouvernements provinciaux, l'industrie privée et d'autres pays pour faire face à cette menace qui ne connaît ni frontières, ni juridictions.

Le Directeur général intérimaire du nouveau Centre, le Dr Jim Bryden, occupe aussi le poste de Secrétaire exécutif du Comité d'orientation cadre sur les produits chimiques toxiques au ministère. M. Ray. Robinson, sous-ministre adjoint du SPE, est président de ce comité.

Renseignements :
 Marcel Thérien
 Tél. : (819) 997-6555

Consultation populaire : Plus de 200 intervenants

Depuis la parution, en août dernier, d'une ébauche de politique sur la consultation populaire et l'accès à l'information, 28 rencontres ont eu lieu à l'Administration centrale et dans les régions (d'octobre 1980 à janvier 1981). Y ont apporté leur point de vue, plus de 200 intervenants, groupes d'intérêt public ou privé, organisations syndicales, associations professionnelles ou de métiers, institutions d'enseignement ou individus intéressés. En centres urbains ou ruraux, de Toronto, Montréal et Vancouver, à Corner Brook, New Liskeard, Kelowna et Whitehorse, la haute direction du ministère a pris note des multiples commentaires.

L'analyse des mémoires et réactions s'effectue présentement. À partir de celle-ci, on proposera des changements à la politique que sera appelé à approuver le Comité de gestion supérieur. La version finale de la nouvelle politique devrait

être disponible à la date prévue de mise en oeuvre du 1^{er} avril 1981.

Les groupes et individus qui ont commenté l'ébauche de politique recevront une réponse détaillée du ministère.

Ce processus de consultation permet au public d'exprimer ses opinions et préoccupations ouvertement et équitablement, à titre de partenaire du ministère plutôt qu'adversaire. On peut s'attendre à ce que le public ainsi consulté connaisse mieux et appuie plus fortement les efforts du ministère. Une large participation du public au processus de prise de décision devrait aussi favoriser l'établissement de politiques environnementales et de règlements mieux adaptés et plus efficaces.

Renseignements :
Gilbert R. Savard
Tél. : (819) 994-1410

Calendrier

Conférence sur le développement hydro-électrique respectueux de l'environnement, parrainé par la Canadian Water Resources Association (Région de l'Ontario). Château Laurier, Ottawa du 3 au 5 mai 1981.

Renseignements :
M. H.B. Rosenberg
Président de la Conférence
Direction des eaux intérieures
Environnement Canada
Hull (Qué) K1A 0E7
Tél. : (819) 997-2071

29^e Congrès de L'Union internationale de chimie pure et appliquée. Vancouver, du 16 au 21 août 1981.

Le programme porte, entre autres, sur la chimie dans l'étude de l'environnement.

Renseignements :
M. T.H.G. Michael
Directeur exécutif
Institut de chimie du Canada
151, rue Slater, Suite 906
Ottawa (Ontario)
K1P 5H3
Tél. : (613) 233-5623

